



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des actions éducatives et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Instruction technique DGER/SDPFE/2025-524 18/08/2025
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 26/09/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Lancement de l'appel à projets « Forums régionaux des ALESA ».

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements d'enseignement agricole publics et privés Associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (ALESA)
Destinataires d'information
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

La présente note de service précise les modalités de participation à l'appel à projets intitulé « Forums régionaux des ALESA », qui vise à promouvoir des temps de rencontres, d'échange de pratiques et de formation entre les élus des Associations des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis, tant au niveau local, régional, que national. Ces forums régionaux permettront de désigner les représentants au Forum National des ALESA.

Textes de référence :

Note de service DGER/SDPFE/2025-523 du 13/08/25 « Rôle et fonctionnement des associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (ALESA) dans les établissements publics de l'enseignement agricole. »

Contexte

Les Associations des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA) constituent un levier essentiel de l'engagement, de la citoyenneté et de la vie collective dans les établissements d'enseignement agricole. Dans un contexte de renforcement de l'éducation à la citoyenneté, à l'autonomie et à l'initiative, il est souhaitable de soutenir les dynamiques associatives et de renforcer l'accompagnement pédagogique des ALESA par les équipes éducatives.

En 2023 et 2024 des rencontres d'élus ALESA, sur la base du volontariat, ont été portées par la DGER conjointement au CNEDEAP. Cette préfiguration a démontré l'intérêt d'un tel regroupement et a permis, lors de la dernière édition, d'initier un appel à projet « De l'ESS dans mon ALESA ».

Dans cette perspective, la présente note de service réaffirme l'ambition éducative des ALESA et les conditions nécessaires pour créer un environnement favorable à leur fonctionnement, tant au niveau local, régional, que national.

Afin s'assurer une meilleure représentativité, il a été décidé de favoriser l'organisation de forums régionaux d'élus ALESA pour que soient désignés des délégués en vue du Forum National des ALESA de janvier 2026.

1. Mise en œuvre de l'appel à projets

Cet appel à projets s'adresse aux ALESA.

Pour les ALESA qui souhaitent s'engager dans un forum régional en réponse à cet appel à projets, la réponse doit être conçue et élaborée par des élus d'au moins 4 ALESA de 3 EPLEFPA différents. Le regroupement en présentiel doit avoir lieu entre octobre et décembre 2025.

Pour répondre à l'appel à projets, il est demandé :

- De concevoir un planning de formation et d'échanges.
- De préciser les grandes thématiques abordées, dont une devra nécessairement aborder l'économie sociale et solidaire.
- De prévoir un mode de valorisation (Podcasts, films, photos, ...) pour un partage futur entre les différentes ALESA.

Il est demandé aux chefs d'établissements et aux équipes pédagogiques et éducatives (notamment aux enseignants d'ESC et aux personnels de vie scolaire), de veiller à une diffusion et à une explicitation en tant que de besoin de cet appel à projets, et d'apporter tout appui utile auprès des élus ALESA.

Le dossier de réponse à l'appel à projets est présenté en annexe.

Chaque forum régional devra désigner deux délégués (en appliquant le principe de parité) en vue du Forum National des ALESA qui se tiendra en janvier 2026.

2. Les étapes et le calendrier

- Dépôt du dossier en réponse à l'appel à projets – 26 septembre 2025
- Publication des forums retenus – 3 octobre 2025
- Réalisation des forums et désignation des délégués régionaux : octobre - décembre 2025
- Forum National des ALESA – Janvier 2026

3. Organisation et Moyens

Les réseaux régionaux Cultures, Médias et Associations, là où ils sont dynamiques, intègrent cette nouvelle visée dans les rencontres qui existent déjà.

Dans les régions où cette modalité n'existe pas et que le réseau CMA n'a pas la capacité de le faire, l'initiative peut venir d'un établissement qui assure la coordination de rencontres qui devront réunir au moins 4 ALESA de 4 EPLEFPA différents.

Un appui est proposé par le Réseau CMA et par l'ENSFEA, si plusieurs demandes émanent d'une même région, des mises en relation seront faites.

Chaque forum régional se verra doté d'une aide de 750 €.

4. Suivi des Forums

Le comité de suivi des forums est national. Il valide les propositions au regard des critères et assure la coordination des propositions qui émaneraient d'une même région. Chaque regroupement ALESA bénéficiera d'une enveloppe de 750 € versée au moyen d'une convention signée entre le Président ou la Présidente de l'ALESA et le directeur de l'ENSFEA, support budgétaire de cette action.

Ce comité est composé de représentants de :

- La Direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- L'animateur national CMA après avis des référents régionaux
- L'ENSFEA,
- L'Inspection de l'Enseignement Agricole

Les critères de sélection retenus pour le choix des forums sont les suivants :

- Au moins 4 ALESA de 4 EPLEFPA différents.
- Un programme de formation et d'échange précis.
- Un mode de valorisation pour diffuser à l'échelle nationale.

5. Échéancier

Les associations participantes devront transmettre l'annexe 1 avant le 26 septembre 2025 par mail à forum.alesa@ensfea.fr. Les résultats seront transmis aux associations le 3 octobre 2025.

6. Personnes ressources

- Charly VURPILLOT, animateur du réseau national « Cultures, Médias & Associations » : charly.vurpillot@educagri.fr
- Francis GAILLARD, formateur en Éducation Socioculturelle, ENSFEA : francis.gaillard@ensfea.fr
- Edouard SCHERRER, chargé de mission EAC à la DGER : edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr

Le directeur général adjoint
l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Annexe 1
Réponse à l'appel à projet « Forums Régionaux ALESA »

Pour présenter le forum envisagé, renseignez les rubriques suivantes :

Identification des ALESA

Nom de l'ALESA 1

.....

Les élu.e.s responsables (Bureau – ou CA) de l'ALESA : Nom, Classe, Fonction

-.....-

-.....-

-.....-

-.....-

-.....-

L'élue à contacter pour le projet :

Nom ; Prénom ; Fonction : Contact :@.....

Adulte référent

Nom ; Prénom ; Fonction : Contact :@.....

Nom de l'ALESA 2

.....

Les élu.e.s responsables (Bureau – ou CA) de l'ALESA : Nom, Classe, Fonction

-.....-

-.....-

-.....-

-.....-

-.....-

L'élue à contacter pour le projet :

Nom ; Prénom ; Fonction : Contact :@.....

Adulte référent

Nom ; Prénom ; Fonction : Contact :@.....

Nom de l'ALESA 3

.....

Les élu.e.s responsables (Bureau – ou CA) de l'ALESA : Nom, Classe, Fonction

-.....-

-.....-

-.....-

-.....-

-.....-

L'élue à contacter pour le projet :

Nom ; Prénom ; Fonction : Contact :@.....

Adulte référent

Nom ; Prénom ; Fonction : Contact :@.....

Nom de l'ALESA 4

.....

Les élu.e.s responsables (Bureau – ou CA) de l'ALESA : Nom, Classe, Fonction

-.....-

-.....-

-.....-

-.....-

-.....-

L'élue à contacter pour le projet :

Nom ; Prénom ; Fonction : Contact :@.....

Adulte référent

Nom ; Prénom ; Fonction : Contact :@.....

Contexte du forum régional :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thématiques abordées lors du Forum :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Planning prévisionnel du Forum :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Valorisation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature de la présidente ou du président :

Pour information du chef d'établissement : Signature et cachet